



Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | |
|--|--|---|
| Nom de l'exploitant Garderie Les P'tits Coeurs à Manou inc. | Date d'inspection Le 04 février 2026 | |
| Nom de l'établissement Garderie Les P'tits Coeurs à Manou inc. | Numéro de permis 2023006 | |
| Adresse 2737 11 Route Village St Laurent NB E9G 2J5 | Numéro de téléphone (506) 330-0859 | |
| Type de permis Garderie éducative à temps plein | Nombre maximal d'enfants 22 | Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE |
| Personnel SGE Sylvie Richardson | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|--|--------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant, | 24(1)(b)(i) | 13 févr. 2026 | 04 févr. 2026 |
| Commentaires: La lacune est maintenant conforme. | | | |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin. | 24(1)(b)(ii) | 13 févr. 2026 | 04 févr. 2026 |
| Commentaires: La lacune est maintenant conforme. | | | |

| Commentaires généraux |
|---|
| La lacune relevée lors du suivi a été corrigée par courriel. Tous les dossiers des enfants sont maintenant conformes et complets. Le exploitante a transmis l'ensemble des documents manquants, permettant ainsi de compléter les dossiers des enfants. Étant donné que la situation a été rectifiée par courriel, aucun ratio n'a été appliqué pour ce suivi. |
| |
| |

original signé par
Sylvie Richardson _____ **Le 04 février 2026**
Signature Personnel, Service de garderie éducative _____ Date _____

original signé par
Signature en pièces jointes _____ **Le 04 février 2026**
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée _____ Date _____

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"